



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 1997

Convoquée à la demande du Conseil administratif

Sont présents :

- M. ZOGG, Maire
M. SCHORER, Conseiller administratif
- Mmes CONSTANTIN DE COULON, DESJACQUES CARNEGIE, EGGER-GEX, PITTET, ROCHAT, SCHNEIDER et TOMASINI
- MM. AMOUDRUZ, BOISSONNAS, COLLAUD, CORTHÉSY, DE FÉLICE, DECREY, FAVRE, FISCHER, GRANDGIRARD, KILCHER, PAYCHÈRE, SCHAMBACHER, SOMMARUGA, VACHERON et VERNERET.

Excusés:

- Mme BANDERET
MM. PIAZZALUNGA, Conseiller administratif, et SOUTTER

*

ORDRE DU JOUR :

1. Préavis au concept de l'aménagement cantonal. Discussion. Vote.

*

M. SOMMARUGA, Président, ouvre la séance à 20h. Il précise que cette réunion est une séance de Conseil extraordinaire au cours de laquelle il ne pourra être discuté que du point mis à l'ordre du jour.

Suite aux séances de la commission d'URBANISME du 15 et du 22 mai 1997 ainsi qu'à la consultation des partis politiques représentés au Conseil municipal, le projet de résolution suivant a été envoyé à tous les membres du Conseil :

CONCEPT DE L'AMÉNAGEMENT CANTONAL
Prise de position de la commune de Thônex
RÉSOLUTION

La commission d'Urbanisme et d'Économie Publique ainsi que les partis politiques représentés au Conseil municipal ont pris connaissance avec intérêt du concept de l'aménagement cantonal (projet 2015) établi par le Département des Travaux Publics et de l'énergie et, après examen, de ce document, il ressort les remarques suivantes :

PRÉAMBULE

La commune de Thônex est opposée au concept d'une extension de la ville à la campagne.

Thônex, comme d'autres communes, a déjà fait un gros effort pour le logement.

Un rééquilibrage logement/emploi est nécessaire.

L'approche transfrontalière doit être saluée mais ce concept devrait englober simultanément les pôles urbains de la région élargie regroupant Thonon, Nyon, Cluses et le pays de Gex.

URBANISME

Densification au centre de la commune

Ne pas augmenter la densification des quartiers déjà largement urbanisés au centre de la Commune.

Rééquilibrage également au niveau des zones de développement 4A.

Préservation et création d'espaces verts avec des liaisons inter-quartiers conviviales.

Réduction sensible et effective de la circulation de transit et des nuisances y relatives, par le changement d'affectation de certaines zones du centre urbain.

Zone industrielle

Une valorisation et une extension de la zone industrielle existante le long de la voie SNCF est indispensable.

Il convient de ne pas accorder de mixité dans les petites zones industrielles et artisanales existantes (comme à Thônex).

Communaux d'Ambilly

Aucune construction ne doit être envisagée sur les Communaux d'Ambilly. Cet espace doit être transformé en zone de détente pour la population et faire partie des pénétrantes de verdure.

Maillage des espaces verts

Il conviendrait d'intégrer dans le maillage vert de Thônex, les espaces le long du Foron, les communaux d'Ambilly, le centre de loisirs, le cycle du Foron, la promenade des Oiseaux, la place de Graveson, la place des fêtes/Mairie - Villette. Les quartiers de villas contribuent à donner une cohérence à ce maillage. Ils doivent donc être préservés.

CIRCULATION ET TRANSPORTS

Voies de circulation existantes

Aménagement des voies de circulation existantes de manière à ce que le trafic de transit soit détourné des zones habitées. Parmi les solutions envisageables, création d'un tunnel reliant la route de Jussy à la route Blanche.

Réseau autoroutier

Le concept ne met pas en valeur le développement des secteurs influencés par l'autoroute de contournement, dont Thônex fait partie.

Une liaison rive gauche/rive droite est complètement ignorée. Une traversée de la Rade, quelle qu'elle soit aurait une influence primordiale sur la commune de Thônex

Le plan de circulation 2005 ne s'adapte pas parfaitement au concept 2015.

Espace-rue

Mise en application du concept développé par le concours espace-rue.

Thônex est à considérer comme un pôle périphérique et non comme un "no man's land" entre Annemasse et Genève.

Transports publics

Développement de transports ferroviaires régionaux de qualité. Avec, entre autres, le maintien de la ligne "Annemasse/Eaux-Vives" et la réalisation de la ligne "Eaux-Vives/La Praille".

La Commune souhaite une desserte ferroviaire européenne performante à Genève.

Prolongement de la ligne du tram 12 jusqu'à Annemasse et utilisation de la ligne SNCF pour un transport lourd RER.

Amélioration générale des transports publics, plus particulièrement sur l'axe nord/sud.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal décide

M. PAYCHÈRE, propose, au nom du groupe radical, que le préambule de la résolution soit modifié et distribue aux Conseillers municipaux le texte suivant :

Pour votre compréhension voici la légende des modifications :

- texte élément repris tel quel du texte de la Mairie
- ~~texte~~ élément supprimé
- texte élément déplacé ou mot légèrement modifié
- texte élément ajouté au texte de la Mairie
- ~~texte~~ indication, ne figure pas sur le document final

CONCEPT D'AMÉNAGEMENT CANTONAL
PRISE DE POSITION DE LA VILLE COMMUNE DE THÔNEX
RÉSOLUTION

La commission d'Urbanisme et d'Économie Publique ainsi que les partis politiques représentés au Conseil municipal ont pris connaissance avec intérêt du concept d'aménagement cantonal (projet 2015) établi par le Département des Travaux publics et de l'Énergie et, après examen de ce document, il ressort les suggestions et les déclarations ~~remarques~~ suivantes :

PRÉAMBULE

Thônex est très peuplée

Thônex, comme d'autres communes, a déjà fait un gros effort pour le logement. C'est pourquoi, seule une croissance moyenne (+10%) de la population est souhaitée au cours des 15 prochaines années (soit l'accueil de 1'000 habitants). Il est à noter que les appartements vides (100) et ceux prochainement construits aux Verchères (520) suffisent à loger 1'500 personnes, soit nettement plus que la croissance souhaitée.

Thônex doit aussi avoir des emplois

Thônex est dépouillée d'emplois. Un rééquilibrage du rapport habitants logements/emplois est nécessaire. L'objectif est d'atteindre 1 poste de travail pour 2 habitants (soit la création de quelque 2'000 postes de travail).

Thônex n'est pas un noeud routier

Thônex paye un lourd tribut à la circulation pendulaire. Le niveau de saturation est atteint. Si bien qu'aucun accroissement du trafic n'est envisageable. Le cas échéant, la mise en oeuvre d'ouvrages de contournement des zones habitées et de transports publics de masse efficaces est inéluctable.

Thônex doit avoir des espaces verts

Thônex constitue le lien entre la Genève et la France ainsi qu'entre l'Arve et la campagne de Choulex/Puplinge; les pénétrantes de verdure doivent souligner ce lien. En tant que ville, Thônex doit être dotée d'un parc urbain.

~~La commune de Thônex est opposée au concept d'une extension de la ville à la campagne.~~

~~L'approche transfrontalière doit être saluée mais ce concept devrait englober simultanément les pôles urbains de la région élargie regroupant Thonon, Nyon, Cluses et le pays de Gex.~~

M. SOMMARUGA, Président, suggère que les textes soient confrontés et que chaque suppression, ajout et amendement de texte fassent l'objet d'un vote et il invite les Conseillers à faire part de leurs propositions sur chaque chapitre de ce projet de résolution.

Suite à une longue discussion et de nombreux votes (37) le projet de texte suivant a été accepté à la MAJORITÉ (par 16 voix "pour" et 5 abstentions) (Mme TOMASINI quitte la séance juste avant ce vote) :

CONCEPT DE L'AMÉNAGEMENT CANTONAL Prise de position de la commune de Thônex RÉSOLUTION

Le Conseil municipal a pris connaissance avec intérêt du concept de l'aménagement cantonal (projet 2015) établi par le Département des Travaux Publics et de l'Énergie et, après examen de ce document, se détermine comme suit :

PRÉAMBULE

Une population importante

La commune de Thônex est opposée au concept d'une extension de la ville à la campagne.

Thônex a déjà fait un gros effort pour le logement et continue à le faire. C'est pourquoi, une seule croissance modérée de la population est souhaitée au cours des 15 prochaines années.

Un manque d'emplois

Un rééquilibrage habitants/emplois est nécessaire.

Un réseau routier déjà saturé

Thônex paie un lourd tribut à la circulation pendulaire. Le niveau de saturation est atteint.

Un besoin d'espaces verts

Thônex constitue le lien entre la Ville de Genève et la France ainsi qu'entre l'Arve et la campagne de Choulex/Puplinge ; située entre deux agglomérations importantes, Thônex se doit de conserver et de développer des espaces verts.

APPROCHE TRANSFRONTALIÈRE

L'approche transfrontalière doit être saluée mais ce concept devrait englober simultanément les pôles urbains de la région élargie regroupant Thonon, Nyon, Cluses et le pays de Gex.

URBANISME

Densification au centre de la commune

Ne pas augmenter la densification des quartiers déjà largement urbanisés au centre de la Commune.

Rééquilibrage au niveau cantonal des zones de développement 4A.

Préservation et création d'espaces verts avec des liaisons inter-quartiers conviviales.

Activités

Une valorisation et une extension de la zone industrielle existante le long de la voie SNCF sont indispensables afin de favoriser l'implantation de petites entreprises non polluantes.

Il convient de ne pas accorder de mixité des activités dans les petites zones industrielles et artisanales existantes.

L'activité du secteur tertiaire doit aussi être développée.

Thônex est à considérer comme un pôle périphérique et non comme un "no man's land" entre Annemasse et Genève.

Communaux d'Ambilly

Aucune construction ne doit être envisagée sur les Communaux d'Ambilly. Cet espace doit être transformé en zone de détente pour la population et faire partie des pénétrantes de verdure.

Maillage des espaces verts

Il conviendrait d'intégrer dans le maillage vert, à Thônex, les espaces le long du Foron, les communaux d'Ambilly, le centre de loisirs, le cycle du Foron, la promenade des Oiseaux, la place de Graveson, la mairie, la place de fêtes, Vilette. Les quartiers de villas contribuent à donner une cohérence à ce maillage. Ils doivent donc être préservés.

Le développement de parcs urbains est indispensable.

CIRCULATION ET TRANSPORTS

Voies de circulation existantes

Aménagement des voies de circulation existantes de manière à ce que le trafic de transit soit détourné des zones habitées. Parmi les solutions envisageables, création d'un tunnel reliant la route de Jussy à la route Blanche et d'une route de contournement au nord.

Réseau routier

Réduction sensible et effective de la circulation de transit et des nuisances y relatives.

Le concept ne met pas en valeur le développement des secteurs influencés par l'autoroute de contournement, dont Thônex fait partie.

Une nouvelle liaison rive gauche/rive droite est complètement ignorée. Une traversée de la Rade, quelle qu'elle soit aurait une influence primordiale sur la commune de Thônex.

Le plan de circulation 2005 ne concorde pas parfaitement avec le concept 2015.

Aménagement de la rue de Genève

Intégration dans le concept 2015 du concours "Espace-rue".

Transports publics

La Commune souhaite une desserte ferroviaire européenne performante à Genève.

Développement de transports ferroviaires régionaux de qualité. Avec, entre autres, le raccordement "La Praille-Archamps", le maintien de la ligne "Annemasse/Eaux-Vives" et la réalisation de la ligne "Eaux-Vives/La Praille".

Prolongement de la ligne du tram 12 jusqu'à Annemasse et utilisation de la ligne SNCF pour un transport lourd RER.

Amélioration générale des transports publics, plus particulièrement sur l'axe nord/sud de la Commune.

Aéroport

La Commune souhaite un aéroport de Genève largement desservi, notamment sur le plan intercontinental.

Le Président informe qu'il convient, maintenant que le texte a été adopté, de formuler les conclusions du Conseil municipal sur ce concept d'aménagement cantonal et ouvre la discussion à ce sujet :

M. DE FÉLICE, Président de la commission d'Urbanisme, rappelle qu'aucun préavis formel n'a été pris à ce sujet par la commission.

M. BOISSONNAS propose la conclusion suivante, pour autant que l'on accepte le projet 2015 :

"La commune de Thônex demande à ce que les remarques ci-jointes soient prises en considération lors de l'élaboration définitive du plan d'aménagement cantonal".

En ce qui concerne le préavis positif ou négatif à ce concept M. SOMMARUGA rappelle que certaines communes se sont contentées d'émettre uniquement des remarques et de ne pas prendre de positions formelles sur cet objet.

M. GRANDGIRARD : si nous nous contentons de faire des remarques cela veut dire que l'on accepte le projet.

Mme SCHNEIDER et M. PAYCHÈRE demandent qu'une position formelle de la commune soit prise.

Le Président procède au vote afin de savoir si le Conseil municipal désire prendre position par "oui" ou "non" au projet 2015.

Au vote :

– *Cette proposition est acceptée par 19 voix .*

Une suspension de séance de 5 minutes est accordée afin que les groupes se consultent.

M. SCHAMBACHER : au vu des discussions de ce soir tout montre que la commune de Thônex est contre ce plan d'aménagement.

M. GRANDGIRARD est plutôt favorable à ce concept avec toutefois une remarque : il demande que les décisions de ce soir soient prises en considération.

M. DE FÉLICE : la fraction socialiste refusera ce projet car, il propose des solutions qui sont exactement le contraire de ce que le Conseil municipal désire pour notre commune. Notamment, du point de vue transfrontalier et de la circulation.

M. COLLAUD rejoint la position de M. GRANDGIRARD.

Mme SCHNEIDER : les Verts ne voteront pas ce projet d'aménagement cantonal.

M. VERNERET votera contre ce projet qui va à l'encontre des intérêts de la commune.

M. PAYCHÈRE : il est bien entendu que ce n'est pas la commune de Thônex qui décidera de l'application ou non de ce concept mais il est malgré tout important qu'une unité dans le vote montre une position ferme de la notre part.

Ce concept présente beaucoup d'imprécision notamment dans les chiffres donnés. Les propositions apparaissent sans originalité souvent en contradiction avec l'esprit même du concept. Le groupe radical votera contre ce projet.

M. FAVRE pense qu'avec un préavis négatif tout le travail fait ce soir, pendant près de 4 heures, était inutile.

M. VERNERET : le travail effectué ce soir permettra de gagner du temps lors de l'élaboration du plan directeur communal.

M. SCHAMBACHER, compte-tenu des nombreux écarts entre le projet et nos souhaits, pense également que l'on ne peut pas préavisier favorablement ce projet.

M. GRANDGIRARD, suite à la discussion qui vient d'avoir lieu et par souci de cohésion, s'alignera au préavis négatif sur ce projet.

M. PAYCHÈRE, insiste pour un vote unanime du Conseil municipal car l'on défendra mieux nos intérêts en étant unis.

Au vote :

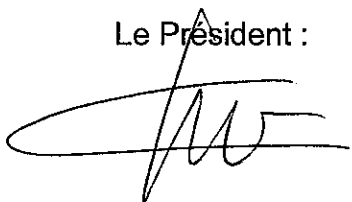
- Il est décidé à la MAJORITÉ (par 16 voix contre 4 et 1 abstention)
- De préavis défavorablement le concept de l'aménagement cantonal (projet 2015) établi par le Département des Travaux Publics et de l'Énergie.

Cette phrase sera rajoutée à la fin du texte qui a été approuvé tout à l'heure.

*

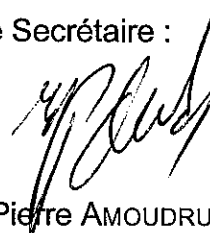
La séance est levée à 23h.50.

Le Président :



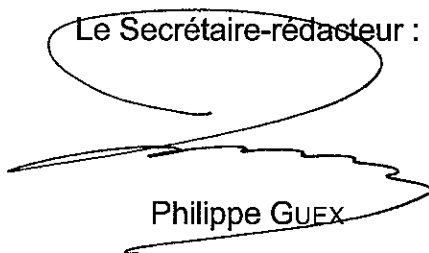
Carlo SOMMARUGA

Le Secrétaire :



Jean-Pierre AMOUDRUZ

Le Secrétaire-rédacteur :



Philippe GUEX